

Politique

Autor(en): **C.Cr. / b**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Valais : l'égalité à l'école

La loi scolaire valaisanne est en train de faire peau neuve. Un avant-projet vient d'être soumis à la consultation des milieux intéressés. Il a été élaboré par une commission de 29 membres, dans laquelle les femmes, pour une fois, étaient presque équitablement représentées.

L'art. 4 de ce projet prévoit que « les mêmes possibilités de formation sont offertes aux filles et aux garçons » et qu'« en règle générale et sauf autorisation du Département, l'enseignement est mixte ».

Cela semble une lapalissade. Eh bien non ! La loi sur l'instruction publique qui régit actuellement les Valaisans prévoit au contraire qu'en règle générale et sauf autorisation du Département, l'enseignement est donné séparément aux garçons et aux filles.

Il était donc temps de renverser la vapeur, d'autant plus qu'il reste quelques bastions assurant une résistance farouche à l'introduction de la mixité dans les écoles.

La votation du 14 juin 1981 continue donc à enfanter de saines réformes. — (C. Cr.)

Parlement bernois : une autonomiste pour les districts francophones

Au royaume (politique) des hommes, il y a comme toujours peu d'appellées et peu d'élus. Les femmes qui briguaient un siège au Parlement bernois représentaient les 23 % des candidats (et même les 18 % seulement dans les trois districts francophones). Une seule courageuse tentait pour la première et historique fois une percée au Conseil d'Etat. Elle a dû remballer ses billes, les 9 hommes sortants sont réélus.

Côté parlement, le Jura bernois avait droit à 12 des 200 sièges en lice, et n'enverra, comme précédemment, qu'une seule femme à Berne : Simone Strahm, qui représentera la minorité autonomiste. Membre du Parti socialiste autonome, élue et surprise de l'être, elle n'a pas vraiment été plébiscitée, mais a bénéficié du nouveau système électoral dans lequel, à la deuxième répartition, les partis peuvent se « léguer » d'un district à l'autre leurs restes de suffrages.

Le district de Bienne disposait lui aussi de 12 sièges. Il en a confié deux à des femmes : l'un à Claire-Lise Renggli, du Parti radical romand (réélue), l'autre à Heidi Meyer, du Parti socialiste alémanique. — (b)

Une pétition des usagers des crèches (GE)

A Genève, le Comité des usagers des crèches, qui existe depuis deux ans, a lancé une pétition au Grand Conseil qui vise à introduire la possibilité de déduire les frais de garde des enfants en bas âge, frais de crèche ou frais de jardin d'enfants de ses impôts. La pétition

demande que puissent être inclus dans les déductions autorisées (prévues par l'art. 21 de la Loi générale sur les contributions publiques) les frais de garde jusqu'à concurrence de 5 000 francs par année.

La pétition récoltera des signatures jusqu'à la mi-juin en tout cas. Pour obtenir des listes de signatures, adressez-vous à Marianne Matthey, rte de Chêne 8, 1207 Genève, tél. 36 46 14 ; Marie-Christine Tissot, 3, Tournettes, 1255 Veyrier, tél. 84 03 83.

Groupes

Positivement utile pour familles monoparentales (JU Be)

Heureux écho aux activités toutes neuves de l'association des femmes chefs de famille créée récemment dans le canton du Jura, le premier numéro d'une revue vient de paraître de l'autre côté de la frontière cantonale, à l'usage des mères et pères du Jura bernois qui eux aussi élèvent seuls leurs enfants. Leur revue s'intitule « Positif ». Elle recueille des témoignages, fournit des renseignements sur les dispositions légales, et des adresses utiles. Editée en collaboration avec Pro-Juventute et un groupe de travailleurs sociaux, elle paraîtra quatre ou cinq fois l'an et elle axera ses services sur les problèmes d'organisation de vie, la mise sur pied d'une entraide pratique, l'encouragement à la solidarité. A l'adresse de la revue POSITIF (2722 Les Reussilles), une permanence téléphonique (032/97 66 48) fonctionne de 11 à 13 heures et de 19 à 20 heures. — (b)

Clés pour le travail, au service des chômeuses (VD)

Le cours donné par Clés pour le travail à Yverdon — cours que nous annoncions dans nos derniers numéros — a accueilli une dizaine de chômeuses. C'est une expérience sans précédent dans le canton de Vaud qui est financée en partie par la Municipalité d'Yverdon. Le but de ce stage : stimuler et remotiver les chômeuses, améliorer leur attitude devant le travail, leur redonner confiance en elles-mêmes. Nous nous réjouissons de revenir sur ce stage qui a lieu au moment où nous écrivons ces lignes. — (Sch)

Jura : la parole, mode d'emploi

Ainsi donc, les femmes savent plein de choses bonnes à dire. Mais l'ennui reste que depuis qu'elles ont la parole, elles hésitent encore à la prendre. S'exprimer en public est un art qui s'apprend, et dans des cours s'il le faut : l'Université populaire jurassienne en a mis deux sur pied, en collaboration avec le Bureau de la condition féminine. Le premier avait lieu à fin mai, le second se déroulera les 27 et 28 août à Saingelégier. S'il vous intéresse, téléphonez à Catherine Erba, 039/51 21 55, qui donne tous renseignements utiles sur ce cours d'expression orale.

Voilà pour la pratique. La théorie, elle, encouragera celles qui n'osent pas faire le pas et hésitent à potasser les modes d'emploi de la parole pour s'engager dans une action publique. Leur inhibition porte un nom connu : La condition féminine. Problème collectif. A affronter collectivement. C'est pourquoi une cinquantaine de femmes jurassiennes ont empoigné une bonne fois l'un de ses multiples aspects, au cours d'un week-end de réflexion sur le thème « la parole — le savoir — l'action publique », organisé conjointement par le BCF et l'Institut d'action culturelle de Genève (IDAC). Le succès et l'intérêt de ce séminaire devraient déboucher sur des actions plus concrètes, et une nouvelle réunion, ouverte à toutes, a déjà eu lieu à la mi-mai. Pour que les femmes apprennent à faire valoir leur vécu, donc leur savoir, donc leurs idées et revendications dans la société. — (b)

Genève : une association de prostituées

« Aspaspie » (en mémoire de la célèbre courtisane grecque), tel est le nom d'une association de prostituées constituée à Genève en mai, qui a pour but « d'éviter la marginalisation discriminatoire des personnes exerçant la prostitution et de permettre une meilleure défense collective face à leurs problèmes spécifiques ». Se voulant une réponse possible aux innombrables difficultés que rencontrent les prostituées dans leur vie quotidienne, l'association Aspaspie voudrait créer un lieu de rencontre et d'échange des personnes intéressées et touchées par la prostitution, ainsi qu'une permanence d'information et un relais téléphonique. Dans ce but et pour entreprendre les démarches officielles nécessaires, les groupes travaillant sur ces projets ont senti la nécessité de se constituer en association. Pour la première fois, prostituées et assistants sociaux ont pu collaborer efficacement dans la réalisation de celle-ci. — (cc)

L'union des Paysannes neuchâteloises en assemblée

1972 paysannes, vigneronnes et maraîchères neuchâteloises sont organisées en 18 groupes distincts dans l'Union des Paysannes neuchâteloises. Réunies en assemblée générale, elles ont entendu un rapport de Mme J. Petitpierre sur la formation professionnelle des paysannes. Le diplôme fédéral de paysanne sera délivré dans le courant de mai à trois paysannes, l'une de La Sagne, l'autre de Boudévilliers, la troisième du Valanvron. En juin, 27 apprenties ménagères, dont 16 rurales passeront les examens pour obtenir le certificat de capacité. Le tourisme rural, activement soutenu par l'Union des Paysannes, progresse de manière réjouissante.

La présidente, Mme May Droz-Bille a été réélue par acclamations pour deux ans et cordialement remerciée pour son dévouement inlassable à ce poste qu'elle occupe depuis dix ans.

Rectificatif (NE)

Quelques inexactitudes se sont glissées dans le compte-rendu de l'assemblée générale